

Jean-Yves DUPONT
*Inspecteur d'Académie,
Inspecteur Pédagogique Régional
en Sciences de la Vie et de la Terre*

POINT DE VUE D'ACTEURS

Je voudrais tout d'abord saluer les représentants des collectivités territoriales, saluer les représentantes et représentants des services déconcentrés de l'Etat qui sont dans cette salle, saluer également les collègues enseignants et également de façon globale, les partenaires auxquels je ferai allusion tout à l'heure et avec lesquels nous travaillons dans le cadre de cette éducation. Monsieur le Recteur m'a demandé de le représenter ce matin et d'évoquer la manière dont cette éducation est prise en charge au sein de l'Education Nationale.

Plusieurs appellations ont été utilisées dans les interventions précédentes : éducation à l'environnement, éducation à l'environnement pour un développement durable, éducation pour un développement durable. Nous sommes passés par ces différentes appellations.

Avant les années 2000, il était question d'éducation à l'**environnement** et puis il s'est agi d'une éducation à l'**environnement pour un développement durable**. A l'heure actuelle nous parlons d'une éducation **pour le développement durable**. Elle n'exclut pas la dimension environnementale qui reste présente dans ce concept de développement durable.

En 2004, l'éducation à l'environnement pour un développement durable est généralisée. Le contexte est naturellement celui de la stratégie nationale en faveur du développement durable mais également l'adossement, à la Constitution Française, de la Charte de l'Environnement. Cette Charte de l'Environnement est présentée aux élèves de lycée en classe de seconde, elle est une composante importante de leur formation de futurs citoyens. Les grandes lignes de cette éducation sont tracées ainsi : *« l'éducation à l'environnement pour un développement durable (vous voyez que nous étions à l'époque encore dans cette idée), doit être une composante importante de la formation initiale des élèves, dès leur plus jeune âge, tout au long de leur scolarité, pour leur permettre d'acquérir des connaissances et des méthodes nécessaires pour se situer dans leur environnement et agir de manière responsable »*. Je reviendrai sur un certain nombre de ces points tout à l'heure à propos du lien avec les programmes. Mais nous avons ici une idée forte : cette éducation doit s'installer dès le début, **dès le plus jeune âge** ; elle doit véritablement **accompagner** le jeune **dans toute sa scolarité** et mettre en place auprès de lui un certain nombre de **connaissances, de méthodes** ; j'utiliserai dans quelques instants un autre vocabulaire.

La seconde phase de généralisation à l'éducation et au développement durable, couvre les années 2007-2010. Ce plan triennal s'articule autour de trois axes prioritaires :

- tout d'abord une inscription beaucoup plus large de cette éducation dans les programmes d'enseignement. Cette inscription est achevée en ce qui concerne le collège. Elle existe déjà mais va être nécessairement renforcée dans les programmes de lycées,

- ensuite la multiplication des démarches globales d'éducation au développement durable dans les établissements et dans les écoles. Ces démarches globales ont une application bien au-delà du simple public des élèves.
- enfin, la formation des professeurs et des autres personnels qui sont impliqués dans cette éducation.

Reprenons, si vous le voulez, ces trois axes :

- Inscrire plus largement l'éducation au développement durable dans les programmes d'enseignement : nous allons nous appuyer sur les enseignements obligatoires. J'évoquais à l'instant les programmes de l'école, j'évoque également les programmes de collèges, qui ont été actualisés durant ces quatre dernières années et qui incluent totalement cette dimension. Par exemple, le programme de cinquième, en Histoire-Géographie, comporte des pans entiers relatifs à l'éducation au développement durable. Cette éducation s'ancre dans le « *socle commun des connaissances et des compétences* ». Le « *socle commun* » précise ce que tout élève doit maîtriser à l'issue de sa scolarité obligatoire. Il est organisé en termes de compétences. Une compétence est à l'interface entre des **connaissances** (on retrouve ici l'idée de savoirs), des **capacités** (c'est-à-dire des savoir-faire, ce que l'élève devra finalement maîtriser pour pouvoir intégrer ces savoirs) et des **attitudes** (c'est la troisième composante de la compétence). Une éducation au développement durable nécessite qu'il y ait des savoirs, qu'il y ait des savoir-faire qui prennent en compte ces connaissances et conduit nécessairement à un certain nombre d'attitudes, de comportements.
- Multiplier les démarches globales d'éducation au développement durable dans les établissements et les écoles : c'est un encouragement aux bonnes pratiques. Les élèves doivent prendre en charge cette dimension, à travers, par exemple, la mise en place d'éco-délégués. Un établissement scolaire engagé dans une démarche globale d'éducation au développement durable l'inscrira dans son projet d'établissement, s'appuiera sur des dispositifs (agenda 21 par exemple). Une mise en synergie des différents niveaux d'actions est nécessaire qui implique l'établissement scolaire, mais aussi les collectivités à différentes échelles, du territoire à la région, au département, à la commune, dans le cadre de partenariats : des partenariats avec des services déconcentrés de l'Etat, des partenariats avec les collectivités territoriales, des partenariats avec le secteur associatif.
- Former les enseignants tant en formation initiale qu'en formation continue (les partenaires auxquels je faisais allusion tout à l'heure interviennent dans le cadre de ces formations), mais aussi accompagner la réflexion des chefs d'établissements sur cette éducation : il n'y a pas que les enseignants dans les établissements qui doivent être impliqués, il n'y a pas que les élèves qui doivent être véritablement concernés. L'ensemble des acteurs de l'établissement doit être partie prenante dans cette éducation au développement durable.

Alors que peut-on attendre de cette journée ? Tout d'abord une prise de conscience (et le fait que nous soyons ici en témoigne) que l'enjeu est extrêmement fort. Il nous faut agir ou voire même réagir à un moment où nous sentons que cet effort par rapport à l'éducation au développement durable a, pour différentes raisons, tendance peut-être à se relâcher. A travers les ateliers de la journée, nous ferons le point : où en sommes-nous ? Quel chemin avons-nous parcouru ? Que nous reste-t-il encore à faire pour avancer ? Quelles forces sommes-nous prêts à mettre dans ce chantier ? Enfin comment chacun peut-il, avec sa spécificité, avec sa singularité, avec ses caractéristiques, apporter sa contribution au renforcement de cette éducation au développement durable ?

Je vous remercie.